



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure visant la propriété au 1, 6^e rang Est.

Le projet consiste à subdiviser le lot existant en deux lots avec droit de construction.

Le projet est dérogoire à l'élément suivant :

- Article 4.3 du règlement de lotissement en vigueur qui décrit la dimension des lots en milieu non desservi. Le premier lot projeté aurait une superficie projetée d'un minimum de 2200 m² au lieu de 2800 m² exigé. Le second lot projeté aurait une superficie projetée de 2800 m² au lieu de 3700 m² et une profondeur moyenne de 40 mètres au lieu de 60 mètres;

Le Conseil statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 juillet 2023 au 268 rue Principale. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Mathieu Roy
Directeur-général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 15^e jour de juin 2023 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 juin 2023.

Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier